



**Ligue de développement de soccer de l'Estrie
(LDSE)**

Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif

**Cahier d'information
Saison estivale 2022**

Extraits des « Règlements de la LDSE »

Article 2.13 - RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES À LA LIGUE 7x7 SENIOR MIXTE RÉCRÉATIF

2.13.1 - Principe

Tous les matchs de la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif sont joués en accord avec les règlements de jeux de la Ligue de développement de Soccer de l'Estrie (LDSE).

Nonobstant, les règlements de la LDSE, les règles du présent article, spécifiques à la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif, ont préséance et viennent s'y ajouter ou les préciser.

2.13.2 - Buts et objectifs de la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif

Les buts de la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif sont de promouvoir et de favoriser les échanges amicaux entre les joueurs et joueuses de cette catégorie. Les équipes peuvent être mixtes.

Les objectifs du joueur participant à la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif sont de réaliser une activité physique saine et sportive dans un environnement inclusif, sécuritaire pour chacun et dans une atmosphère de respect mutuel et de franc-jeu (joueur, joueuse, adversaire, arbitre et officiel).

2.13.3 - Éligibilité des joueurs

L'adulte (homme ou femme) admissible à jouer dans une équipe de la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif est :

- a) un homme qui, au 1er janvier qui précède la saison, a 30 ans ou plus (O30 et plus);
- b) une femme qui, au 1er janvier qui précède la saison, a 30 ans ou plus (O30 et plus);
- c) une équipe peut également inscrire un (1) homme ou une (1) femme qui, au 1er janvier qui précède la saison, a 25 ans ou plus (O25). Ce «joueur d'exception» ou cette «joueuse d'exception» ne peut pas évoluer avec une équipe senior de niveau de compétition « A » de la LDSE; ni avec une équipe de la LIRAME; ni comme «joueur invité» pour une autre équipe de la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif.

2.13.4 - Les joueurs réserves

Aux fins des présentes règles, spécifiques à la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif, le joueur réserve désigne un joueur du même club qui prend part à un ou plusieurs matchs avec une autre équipe de son club.

Il est autorisé aux équipes l'utilisation de joueurs réserves O30M et O30F de niveau de compétition « A » ou « Locale ».

Les joueurs et joueuses évoluant dans la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif peuvent être utilisés comme joueurs réserves au sein d'une équipe de niveau de compétition «A» ou « Locale » de son club sans aucune restriction.

2.13.5 - Les joueurs invités

Aux fins des présentes règles, spécifiques à la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif, le joueur invité désigne :

- a) un joueur ou une joueuse d'une équipe de la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif qui prend part à un ou plusieurs matchs avec une autre équipe de la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif (de son club ou d'un autre club);
- b) un joueur ou une joueuse de catégorie O30 et plus de niveau de compétition « A » ou « Locale », qui prend part à un ou plusieurs matchs avec une équipe de la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif d'un autre club que son club d'origine.

L'utilisation de joueur invité est autorisée sans aucune restriction au sein de la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif.

2.13.6 - Nombre de joueurs sur le terrain

Le nombre maximum de joueurs et joueuses sur le terrain est 7. Le nombre minimum de joueurs et joueuses sur le terrain est 5.

Il n'y a pas d'exigence quant au nombre de femmes sur le terrain.

L'échange de joueurs entre les équipes en présence est permis. Il n'est pas nécessaire de modifier les noms sur la feuille dans une telle situation, simplement d'en aviser l'arbitre.

2.13.7 - Présence des équipes

Un délai de 15 minutes est accordé pour présenter un minimum de 5 joueurs habillés sur le terrain. Après ce délai, l'équipe adverse doit prêter des joueurs pour permettre de jouer le match.

2.13.8 – Substitution

Il n'y a pas de limite en ce qui concerne le nombre de substitutions effectuées avec la permission de l'arbitre aux différents moments suivants :

- a) après qu'un but ait été marqué
- b) lors d'une remise en jeu par un coup de pied de but
- c) lors de la reprise du jeu au début de chaque période
- d) lors d'une blessure
- e) lors d'une remise en jeu par une touche offensive et à la discrétion de l'arbitre.

N.B. : Si une équipe se prévaut des points d) ou e) pour effectuer une substitution, l'équipe adverse peut aussi effectuer une substitution.

Un changement peut aussi s'effectuer à la sauvette (un joueur à la fois), et ce, sans la permission de l'arbitre. Le changement à la sauvette doit se faire par le centre du terrain. Le joueur doit avoir quitté la surface de jeu avant que son remplaçant n'y pénètre.

2.13.9 - Écart au pointage

Si pendant le match, le pointage accuse une différence de 7 buts, le pointage devient immuable et est indiqué tel quel sur la feuille de match. Les deux équipes peuvent s'entendre pour poursuivre le match, mais les buts subséquents ne sont pas comptabilisés. Les avertissements et les expulsions reçus durant tout le match sont comptabilisés pour les deux équipes.

2.13.10 - Les tacles (glissade au sol)

Tout tacle (glissade au sol) fait dans le but de soustraire le ballon à un adversaire (qu'il y ait contact ou non entre les deux joueurs) est sanctionné par un coup franc direct (donner un coup de pied à l'adversaire) et par un carton jaune (comportement antisportif).

2.13.11 - Durée des matchs

Un match est divisé en 2 périodes égales de 35 minutes. La pause de la mi-temps ne dépasse pas 5 minutes.

2.13.12 - Classement des équipes au championnat

Dans la Ligue 7x7 Senior Mixte Récréatif, aucun classement de championnat, résultat de match et statistique de buteur

ne sont diffusés.

2.13.13 - Lois du jeu

Il y a des coups francs directs et des coups francs indirects. La distance à respecter pour l'exécution d'un coup franc est de six 6 mètres.

Les coups de pied de but peuvent se faire de n'importe quel endroit dans la surface de réparation.
Il n'y a pas de hors-jeu.

Coup de pied de réparation : Le point de pénalité est à 7 mètres.